Réponse de la liste « Vanves en tête » avec Bernard Gauducheau

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des élections municipales, vous souhaitiez connaître la position de la liste « *Vanves en tête* » en matière de logement et d'accès aux droits.

Tout d'abord, veuillez nous excuser pour ce retard mais nous souhaitions vous apporter une réponse la plus complète et la plus détaillée possible au regard de l'importance des sujets évoqués.

S'agissant de votre souhait de développer le parc social et d'augmenter le taux de logements sociaux, il convient de dire que la situation de Vanves (23,95% de logements sociaux exactement) est le fruit de nombreux efforts fournis depuis plusieurs années.

Dans un contexte de forte pression immobilière, du fait de l'attractivité de notre ville, et donc de hausse des prix de l'immobilier, il est remarquable d'arriver à maintenir voire légèrement augmenter ce taux. C'est le résultat d'une politique active que nous menons en faveur de l'habitat et pour une diversification de l'offre dans les programmes immobiliers. A titre d'exemple : 38 logements sociaux ont été construits dans la Résidence Niwa (rues René Coche et Aristide Briand), 44 logements sociaux ont été livrés en 2018 rue Sadi Carnot ou encore 60 studios pour les étudiants et 67 logements pour les jeunes actifs ont été construits rue du Chevalier de la Barre.

Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler qu'en matière de logement, l'action des communes va être reléguée au second plan et transférée à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT, cf. GPSO). Les règles de maitrise de l'urbanisme, dont le droit de préemption, vont relever des intercommunalités. Les villes auront donc une maitrise foncière directe bien moindre et ce, malgré le droit de préemption et de réquisition.

En effet, la préemption et la réquisition telle que vous la mentionnez nécessitent des capacités financières importantes. Supporter de telles actions, surtout pour une commune seule, n'est pas viable. Alors que nous sommes dans une période budgétaire incertaine pour les collectivités locales, il est peu probable que les communes s'aventurent sur ce terrain.

S'agissant de l'accès aux droits, vous évoquez plusieurs sujets.

La modification du règlement du CCAS est du ressort de son Conseil d'administration. Le prochain conseil aura donc la faculté d'y apporter les corrections qu'il souhaite, sous réserve bien évidemment de concertation. Nous ne sommes évidemment pas opposés à toutes nouvelles modifications de ce règlement si celles-ci améliorent la qualité du service rendu et facilitent l'action des agents.

La question de l'aide alimentaire est un sujet sensible au sens où nous sommes au cœur de ce qu'est la précarité. La solidarité envers les plus démunis n'est pas négociable. Cela exige cependant des règles pour que cette aide soit réellement efficace. Cette condition de durée de présence d'un an à Vanves a été instaurée pour éviter les abus et ce qu'on appelle les « effets d'aubaine ». Bien évidemment, cette règle édicte un principe mais elle n'est pas appliquée à l'aveugle. En cas de détresse sociale aiguë (présence de

nourrissons ou de personnes extrêmement fragiles par exemple), l'entorse à cette règle est tolérée.

S'agissant de la domiciliation, encore une fois, chaque situation sociale est unique. Actuellement, il appartient au Maire d'apprécier le lien qui lit le demandeur à la commune de Vanves. Cette appréciation nécessite une analyse au cas par cas et ne peut reposer sur l'application d'une règle générale. Les dossiers sont examinés avec transparence et bienveillance (la scolarisation des enfants est un critère retenu). Pour ce qui est de votre proposition d'instaurer une commission paritaire qui statuerait sur chaque demande, elle mérite réflexion. Nous sommes davantage favorables à ce que le Maire conserve son pouvoir de décision après avis formulé par cette commission paritaire.

Enfin, s'agissant de l'analyse des besoins sociaux, nous sommes bien évidemment favorables au respect de l'obligation mentionnée. Cependant il est important de préciser que la dernière ABS effectuée en 2016 a été débattue, au sein même du conseil d'administration du CCAS. Quant à la question de l'équilibre du budget entre les pôles Solidarité et Sénior, nous ne préférons pas poser le problème ainsi. Nous n'opposons pas solidarité et accompagnement des personnes âgées. L'attention portée aux « Seniors », sans occulter les programmes de solidarité, relève d'un choix assumé puisque la population vanvéenne est vieillissante, comme la population francilienne, ce qui nécessite une action spécifique.

Pour parfaite information, la liste « *Vanves en tête* » formule de nombreuses propositions dans le domaine de la solidarité. Nous voulons notamment :

- Créer un service municipal d'aide et de soutien aux femmes en difficulté
- Créer un pôle « répit » pour les enfants et adolescents en situation de handicap ou de graves maladies
- Accompagner les aidants dans la recherche de partenariats favorisant des actions de soutien à leur égard
- Apporter une aide administrative et juridique à domicile pour les personnes âgées et/ ou à mobilité réduite

Vous le voyez, l'équipe « Vanves en tête » que j'ai l'honneur de conduire est particulièrement soucieuse, comme je l'ai toujours été, des questions de logement et d'accès aux droits. Ces deux sujets font partie de nos priorités et le resteront au cours des 6 années à venir si les Vanvéennes et les Vanvéens nous font confiance les 15 et 22 mars prochains.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Bernard GAUDUCHEAU

Maire de Vanves Conseiller Régional d'Ile-de-France